

## Résumé de la conférence d'Étienne Davignon sur le rôle de la Commission (11 septembre 1979)

**Légende:** Résumé de la conférence d'Étienne Davignon, membre de la Commission européenne de 1977 à 1985, devant l'Institut Royal des Relations Internationales (IRRI), le 11 septembre 1979 à Bruxelles, sur le thème du rôle de la Commission dans le contexte du renforcement de la Communauté européenne.

**Source:** Information à la presse, IP (79) 203. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, 12.09.1979. 2 p. "Le rôle de la Commission européenne est indéniablement politique. Résumé de la conférence de M. Etienne Davignon devant l'IRRI".

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/resume\\_de\\_la\\_conference\\_d\\_etienne\\_davignon\\_sur\\_le\\_role\\_de\\_la\\_commission\\_11\\_septembre\\_1979-fr-960ad673-82fe-468b-a937-fa7adcb4d7cd.html](http://www.cvce.eu/obj/resume_de_la_conference_d_etienne_davignon_sur_le_role_de_la_commission_11_septembre_1979-fr-960ad673-82fe-468b-a937-fa7adcb4d7cd.html)



**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2016

## Le rôle de la Commission européenne est indéniablement politique

**Résumé de la conférence de M. Etienne DAVIGNON devant L'IRRI \* , le mardi 11 septembre 1979 à Bruxelles**

" Je ne crois pas à la thèse selon laquelle les priorités de l'action européenne seront exclusivement dégagées par le Conseil Européen. Cela impliquerait en effet une simple négociation inter-étatique et la cohérence indispensable risquerait de passer au second plan". Dans une Communauté à Douze, ce besoin de cohérence sera encore plus élevé. Je crois que le Conseil Européen - qui signifie l'acceptation que la politique commune prévaut sur les politiques nationales - ne pourra valablement apporter son appui à une politique européenne que si cette politique est définie clairement au préalable. C'est le rôle fondamental futur de la Commission Européenne que de définir cette politique, au-delà de ses objectifs de gestion et d'explication. Cela signifie que la Commission devient un partenaire à part entière dans la définition de la politique communautaire dans son ensemble. " C'est ce qu'a déclaré mardi soir à la tribune de l'IRRI, M. Etienne Davignon, sur le thème du rôle de la Commission dans le contexte du renforcement de la Communauté Européenne.

En dégagant les caractéristiques du rôle de la Commission européenne, M. Davignon a insisté sur le fait que, certes, la Commission n'est pas un gouvernement européen, mais elle n'en est pas moins un organe politique qui dispose de responsabilités et de pouvoirs politiques dans le dialogue avec les Etats membres, " y compris celui de convaincre les Neuf de la nécessité d'une action ". La Commission, a-t-il ajouté, n'est pas un secrétariat ni un exécuter des options dégagées par les Etats membres mais elle doit savoir que le pouvoir est partagé. A mon avis, a souligné M. Davignon, la Commission n'est pas un organe qui cherche à trouver le plus petit commun dénominateur entre les intérêts des Etats membres ; elle n'est pas l'honnête courtier entre les Neuf, elle n'est pas un avocat qui concilie les opinions de ses différents clients. Elle a au contraire ses propres objectifs.

M. Davignon constate qu'au cours des quinze dernières années, il n'existe pas un seul exemple de progrès majeur dans la construction européenne qui n'ait pas eu au départ une réflexion de la Commission.

Si cette dernière veut réussir pleinement son rôle politique de dégager les projets prioritaires européens, il est essentiel qu'elle précise davantage ses objectifs et les mette en rapport avec les résultats concrets qui ont suivi. Dans ce contexte, a poursuivi M. Davignon, se situe le rôle central du Parlement Européen, parce que celui-ci constitue le seul recours possible contre la paralysie du système. En effet, dit M. Davignon, si le Parlement Européen estime qu'une politique nouvelle est nécessaire, mais qu'il ne " voit rien venir " du côté du Conseil des Ministres, cela ne signifie pas que le débat s'arrête. L'Europe souffre de trop de propositions étouffées " au coin du bois " et il est essentiel que l'on évite l'état d'indifférence qui accompagne la non-décision. Il est donc essentiel que le pouvoir d'appel que constitue le Parlement Européen existe.

M. Davignon souligne par ailleurs que la collégialité de la Commission européenne est un élément essentiel si l'on estime que la Commission a pour priorité d'assurer le progrès européen. Si la Commission ajoute-t-il veut assumer pleinement ce rôle, elle doit être un organe pluraliste. D'aucuns prétendent, dit encore M. Davignon, que si une majorité se dégage au Parlement européen, la Commission devrait répondre à cette majorité. C'est une erreur, estime-t-il. La mission de la Commission est de dégager le "bien commun" de décider vite en fonction des besoins, bref de "coller à la réalité". La Commission n'est pas constituée de technocrates apatrides coupés de la réalité européenne mais elle a pour tâche essentielle de transcender les réalités nationales et de définir une politique commune. Nier le rôle politique de la Commission, c'est la condamner à l'inutilité, estime M. Davignon : s'ils avaient pour seule tâche d'exécuter les décisions du Conseil, les fonctionnaires de la Commission européenne auraient la vie belle, ajoute M. Davignon parce que leur travail serait extrêmement réduit. En revanche, souligne M. Davignon, ce serait le contraire même de la priorité européenne que de tout vouloir faire au niveau européen. Il faut que les priorités de l'action européenne proposées par la Commission correspondent aux besoins du moment. Le choix que cela implique (action sur le plan monétaire, action pour favoriser l'adaptation de l'économie européenne à la crise....) prouve clairement que l'action de la Commission est essentiellement politique. Personne ne peut mieux que la Commission définir un projet de priorité européen parce qu'elle est seule en mesure de tenir

compte des particularités légitimes des Etats membres. Il s'agit bien de "projets" puisque la Commission n'a pas le monopole de la décision; au contraire, elle la partage avec les Etats membres et le Parlement européen. L'élément essentiel de la crédibilité de la politique menée par la Commission ajoute-t-il, consiste en son travail de gestion qui assure la cohérence des politiques au jour le jour.

Enfin, estime M. Davignon, il reste à la Commission une autre responsabilité qui est celle d'expliquer en quoi l'existence de politiques communes a un effet concret sur la vie des citoyens. "La Commission ne le fait pas assez" estime M. Davignon.

M. Davignon dégage ensuite trois éléments qui rendent plus difficile le rôle de la Commission.

Premièrement, du fait que la Commission entend davantage "coller" à la réalité, le rôle de gestion, de prévision de la Commission est rendu plus difficile. Non pas qu'il s'agisse d'une question théologique sur le transfert du pouvoir national vers la Communauté mais de veiller à ce que les actions communes soient appliquées avec cohérence par les Etats membres.

La deuxième difficulté est d'ordre plutôt technique. Il faut que la Commission présente des dossiers indéniablement supérieurs en qualité à ceux présentés au niveau national. Les projets de la Commission doivent pouvoir s'imposer sans discussion au combat d'arrière-garde que mènent souvent les partisans du statu-quo.

Troisième et dernière difficulté selon M. Davignon : le fait que la Commission n'échappe pas au phénomène connu de l'érosion de l'autorité publique comme cela est le cas au niveau national.

\* IIRI : Institut Royal des Relations Internationales.